

ASSURANCE PRÉFINANCEMENT EXPORT

FACILITER LA MISE EN PLACE DES CRÉDITS DE PRÉFINANCEMENT
NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DES CONTRATS À L'EXPORT

**PME
ETI
GRANDS COMPTES**

BÉNÉFICIAIRES

- Banques⁽¹⁾
- Compagnies d'assurance
ayant signé un contrat-cadre

RISQUE COUVERT

Non remboursement du crédit
de préfinancement par l'exportateur
en situation de carence
ou d'insolvabilité judiciaire

**CRÉDITS
DE PRÉFINANCEMENT
EN EURO**

liés à des contrats d'exportation

**Avec une part
française $\geq 20\%$**

**TOUS SECTEURS
D'ACTIVITÉS**

sauf négoce international

TOUS PAYS

sauf exclusion PFE⁽²⁾

**QUOTITÉ ASSURÉE : 80 %
ENTREPRISE
DONT LE CA $\geq 150M\text{€}$: 50 %**

**PRIME FACTURÉE
À LA BANQUE**

DEMANDE EN LIGNE

**Contactez votre direction
régionale Bpifrance
ou [Bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)**

⁽¹⁾ Banques françaises ou filiales de banques installées en France et/ou dans l'Espace Economique européen.

⁽²⁾ PFE : Politique Financement Export - <https://www.bpifrance.fr/politique-de-financement-export-et-mix-energetique>

Pour toute information supplémentaire, consultez la [fiche produit correspondante](#)